

Par e-mail : https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/01/12/dans-la-vallee-de-la-chimie-pres-de-lyon-la-population-reclame-des-mesures-face-aux-polluants-eternels_6157581_3244.html

Dans la vallée de la chimie, près de Lyon, la population réclame des mesures face aux polluants « éternels »

Après des révélations de l'émission « Envoyé spécial » le 12 mai 2022, sur France 2, les prélèvements des services de l'Etat confirment la présence de PFAS dans l'environnement, notamment dans le fleuve Rhône.

Par [Richard Schittly \(Lyon, correspondant\)](#)

Publié le 12 janvier 2023

L'anxiété ne cesse de s'accroître dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, depuis la révélation d'une forte présence de substances chimiques per- et polyfluoroalkylées (PFAS) dans le sol, l'air et l'eau du sud de l'agglomération lyonnaise, où plusieurs sites industriels sont suspectés d'avoir répandu depuis plusieurs décennies ces polluants dits « éternels », en raison de leur composition. Réunis dans un collectif, neuf syndicats de salariés, associations de riverains et de défense de l'environnement réclament une étude scientifique afin d'évaluer l'impact de ces produits sur la santé de la population résidant dans la vallée de la chimie.

A l'occasion de sa dernière assemblée, lundi 9 janvier, le comité d'action pour une industrie propre et sûre dans le Sud-Ouest lyonnais (Capissol) a décidé de demander à Santé publique France de mettre en œuvre une campagne de prélèvements et d'analyses sanguines à grande échelle autour de ce célèbre site industriel français.

« Les gens sont très inquiets, ils viennent de découvrir qu'ils vivent avec une pollution invisible depuis des dizaines d'années. Ces produits ne sont pas encore réglementés en France. On ne sait pas leurs conséquences sur la santé humaine. Il faut d'urgence entreprendre des études scientifiques en toute transparence », relate Jean Chambon, 70 ans, membre du comité des riverains. Pour cet habitant de Pierre-Bénite, par ailleurs secrétaire de section du Parti communiste (PC), *« il y a tellement longtemps que ces produits se déversent dans la nature, on peut craindre des dégâts sur la santé, cela donne l'impression d'une bombe sanitaire à retardement. »*

« On n'en sait pas grand-chose »

Les riverains et anciens salariés des usines chimiques se sont mobilisés à la suite de la diffusion de l'émission « Envoyé spécial », le 12 mai 2022, sur France 2. En effectuant ses propres prélèvements, sur les conseils de Jacob de Boer, spécialiste néerlandais des PFAS, l'émission d'Elise Lucet, associée à la série documentaire *Vert de rage*, sur France 5, a détecté des taux élevés de ces substances dans l'air, le sol, le lait maternel, et surtout l'eau.

En aval de l'usine Arkema, fabricant de produits fluorés, l'équipe d'« Envoyé spécial » a repéré une canalisation qui rejette dans le Rhône une eau chaude, à très forte concentration de substances chimiques per- et polyfluoroalkylées. Interrogé par l'émission, Arkema a estimé que d'anciennes

activités ou d'autres sources pouvaient expliquer ces résultats, tout en précisant que l'utilisation de PFAS serait abandonnée d'ici à 2024. Depuis, d'autres prélèvements faits par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) ont confirmé Arkema comme la source d'au moins un PFAS, le 6:2 FTS.

« *Ces produits sont différents de l'amiante ou du plomb, on n'en sait pas grand-chose. Les seuils ne sont pas définis. On ne connaît pas les effets sur la santé, et quelles mesures prendre* », observe Denis Bariod, 64 ans, militant environnemental dans les Monts du Lyonnais.

Après le reportage, les services de l'Etat ont lancé une série de mesures dans la vallée de la chimie. Pascal Mailhos, le préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes, a pris quatre arrêtés en 2022 pour imposer des contrôles et limiter, voire interdire, l'utilisation de ces substances dans les procédés industriels des sociétés Arkema et Daikin.

Les premiers retours des prélèvements en milieux aquatiques confirment la présence de perfluorés dans les poissons pêchés dans le Rhône, de 22 à 110 microgrammes par kilo, au-delà des teneurs maximales prévues dans le futur règlement européen sur les denrées alimentaires, selon le rapport de la Dreal de septembre 2022. L'agence régionale de santé a recommandé de ne plus consommer les poissons du Rhône, pêchés de Pierre-Bénite (métropole de Lyon) à Péage-de-Roussillon (Isère). Preuve de la persistance de ces substances à travers le temps : des traces significatives de PFAS ont été relevées au niveau du port Edouard-Herriot à Lyon, qui pourraient provenir des mousses anti-incendie utilisées en 1987 dans l'incendie catastrophique de cuves d'hydrocarbures.

« Nous voulons pointer la responsabilité des entreprises qui polluent de manière chronique », Camille Panisset, secrétaire générale de NAAT Lyon

Signe d'une pollution répandue dans le territoire, les recherches engagées par l'Etat ont permis de détecter ces substances à Rumilly (Haute-Savoie), près des sites de Tefal, de Salomon et d'une ancienne tannerie, susceptibles d'avoir utilisé ces produits imperméabilisants et résistants à la chaleur. Des captages d'eau privés ont été fermés.

L'affaire des PFAS déclenche des réactions en chaîne, dont une action judiciaire peu fréquente. L'association environnementale Notre affaire à tous (NAAT) a déposé un référé pénal environnemental, auprès du procureur de la République de Lyon, qui consiste à saisir un juge des libertés et de la détention. « *Nous voulons pointer la responsabilité des entreprises qui polluent de manière chronique, en multipliant les infractions qui mettent en danger la santé des riverains et des salariés. Dans la vallée de la chimie près de Lyon, les usines sont très proches des habitations, la justice doit s'emparer de ces questions* », estime Camille Panisset, 32 ans, secrétaire générale de NAAT Lyon. La requête demande au juge d'ordonner à l'industriel de procéder à une campagne de mesures scientifiques, et une étude sanitaire avec des recommandations applicables sous six mois.

Avec l'aide d'étudiants de Science Po Paris, l'association a étudié tous les rapports consacrés aux installations classées pour la protection de l'environnement de la vallée de la chimie. « *Nous avons découvert une preuve que la question de la dangerosité des perfluorés était connue d'Arkema depuis au moins sept ans* », affirme Louise Tschanz, avocate au barreau de Lyon, à l'origine du référé.

Dans un rapport d'inspection du 8 juin 2017, la Dreal indique avoir demandé en 2015 à Arkema de mesurer des PFAS dans les eaux, les sédiments, la faune et la flore aquatique, « *au vu du caractère bioaccumulable* » des perfluorocarbures, insiste l'agence d'Etat. L'industriel n'a pas engagé ces

contrôles « *au vu des coûts et de la complexité* », selon la Dreal. Après les révélations journalistiques, l'Etat a repris à sa charge, en quelques mois, les études qu'il réclamait à l'industriel depuis des années.

Richard Schittly (Lyon, correspondant)